Compte-rendu du Comité Social et Economique du siège / sites du 6 Janvier 2022

En synthèse :

Cette réunion du CSE a permis de rencontrer la nouvelle Secrétaire Générale (Aurélie Anne Le Mouellic) autour des sujets suivants (on vous laisse choisir le titre que vous préférez !) :

- *Un peu de souplesse que diable !* (ou « *Les nouvelles mesures d'organisation du travail en lien avec l'évolution de la crise sanitaire* »)
- *J'ai un risque de fuite dans mes données* (ou « *Généralisation de la mise en place de l'ENS en 2022* »)
- *Audit, Finances et Luttes contre la Fraude : même combat !* (ou « Projet de rapprochement de la DDFC et de la DACCRF »)
- *Touche pas à la valeur du point !* (ou « *Point sur les bénéficiaires de la prime inflation* »).
- *On la ferme pendant 2 ponts !* (ou « *jours fériés et week-end prolongés 2022* »)

---

1. Projet de note de service n°1 relatif aux mesures d'organisation et de prévention mises en place à la CNAM dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 (avis)

La Secrétaire Générale a présenté la Note de Service qui impose **4 jours de télétravail à l'ensemble des agents de la Cnam**, sauf cas particuliers (Voir le CR de la réunion de CSSCT du 5/01/2022 pour le détail du contenu de cette note de service, et les questions déjà posés par la Commission).

Les élus ont repris et complétés ces questions, principalement autour du manque de souplesse et de précisions dans cette note :

- Pourquoi ne pas avoir laissé un peu plus de souplesse pour adapter aux situations spécifiques :
  - Des sites
  - Mais surtout des cas particuliers des agents
- On oblige à 4 jours de télétravail, sans fournir des consignes sur le roulement dans les équipes
- Les 4 jours de télétravail ne s'appliquent pas aux agents DGMET (dont la DEI) alors qu'il nous semble possible d'adapter aussi la présence sur site de ces agents
- Et nous regrettons toujours que la Cnam refuse de prendre en charge les aménagements minimums à la maison (équipements de bureau) des agents qui en auraient besoin (fauteuil ou bureau adapté, écran, …).

Compte-rendu du Comité Social et Economique du siège / sites du 6 Janvier 2022

Faites ce que je dis mais pas … ce que je dis !

D'un côté, la Cnam diffuse des campagnes de préventions liées aux **risques de troubles musculo-squelettiques (TMS)**, et d'un autre elle refuse de petits investissements pour adapter le poste de travail des agents qui ont obligation de travailler à la maison, mais pas forcément les équipements adaptés pour le faire …

Pour la Direction « seules les personnes ayant des prescriptions médicales » peuvent bénéficier d'une aide pour des équipements …

Enfin, nous notons que **la Cnam a manqué de réactivité sur ce sujet** en attendant début janvier pour réagir, alors que les élus avaient alertés sur l'urgence d'adapter rapidement notre organisation du travail !

Réponse de la Direction :

- Nous nous adaptons à la situation sanitaire et aux mesures gouvernementales !
- Et même si ça n'est pas clairement visible, Thomas Fatome a indiqué que de la souplesse serait de mise dans l'application de cette note de service …
- Des précisions seront d'ailleurs apportées dans ce sens via une FAQ !
- La dispense d'activité est possible pour les agents qui rencontrent des difficultés particulières
- Le personnel de la DGMET peut télétravailler, mais a une obligation de continuité de service (du fait de l'activité) : ces agents peuvent prendre 1J de télétravail par semaine !
- Enfin, la Direction a écouté les bonnes idées des représentants du personnel, ainsi, il sera demandé aux équipes de mettre en place un roulement …

Bon … *ça n'est sans doute pas là que nous espérions être le plus écouté* …

Et concernant la DGMET : ça n'est pas suffisant au regard des risques sanitaires !

Faut-il revenir sur site 1 jour si on est en absent 1 jour dans la semaine ?

Pour les personnes à temps partiel ou les personnes ayant des absences dans une semaine, **il n'y a pas d'obligation de revenir 1 jour sur site.** Ainsi, si vous êtes en absents 1 jours (congé ou temps partiel), vous n'avez pas d'obligation de revenir sur site dans la semaine.

Enfin, nous interrogeons la Direction sur la **distribution des masques** : pourquoi sur certains sites (ex. : Nantes), seule 1 boite de 50 masques a été distribuée en 4 mois ? … La Direction va rectifier cela !

Compte-rendu du Comité Social et Economique du siège / sites du 6 Janvier 2022

2. Projet de rapprochement de la DDFC et de la DACCRF, avec la création d'une nouvelle direction : la Direction déléguée de l'audit, des finances et de la lutte contre la fraude (avis)

Suite aux échanges en CSE du mois de décembre (voir notre CR du CSE du 14/12/2021), et les remontées des élus, les aspects **accompagnements de cette réorganisation** ont été approfondis, notamment via des temps d'échanges avec les salariés et la possibilité d'avoir des entretiens individuels ou un accompagnement RH: ceci afin de lever des craintes ou répondre aux questions des agents.

De plus, **des ateliers vont être mis en place avec l'aide du LAB INNOV'** à partir de Février pour améliorer la synergie au sein de cette nouvelle Direction.
Enfin un réaménagement des locaux est prévu pour rassembler les équipes et améliorer la convivialité, avec une mise en place prévue au 3ème trimestre 2022.

Pour nous, cette réorganisation semble bien acceptée par les agents, même si il reste quelques craintes !

Il reste notamment des inquiétudes sur les locaux et l'avenir des assistantes de Direction, mais les propos de la Direction sont rassurants et nous notons que la démarche engagée va dans le bon sens pour réussir cette réorganisation.

A la demande des élus, un bilan sera présenté fin 2022 au CSE.

Un avis largement favorable est donné par les élus à ce projet de réorganisation.

Mais au fait …

Pourquoi organiser une CSE Extraordinaire pour traiter des sujets … finalement ordinaires à nos réunions de CSE ?

3. Point de situation sur la mise en place de l'Espace Numérique de Santé (ENS)

Ce point de situation est l'occasion de revoir le contenu de ce projet phare de l'Assurance Maladie, qui va étendre le DMP :

Compte-rendu du Comité Social et Economique du siège / sites du 6 Janvier 2022

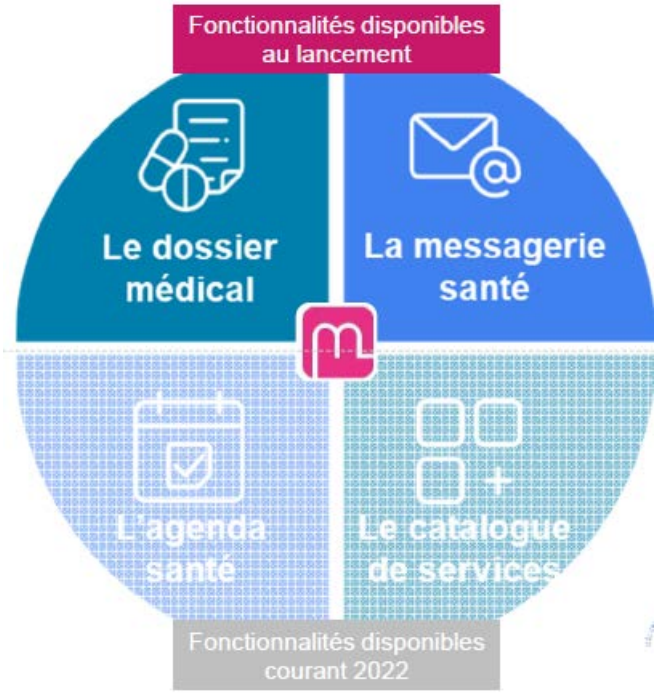

Une phase pilote a été réalisée avec 3 caisses (Somme, Haute-Garonne et Loire-Atlantique), et les objectifs ont été atteints (fonctionnement et analyse de l'usage des professionnels). La généralisation est prévue pour 2022.

Vous avez dit « OPT-OUT » ?

Contrairement au DMP, les assurés sont automatiquement intégrés dans l'ENS … Il faut donc se manifester pour s'opposer au versement de ses données de santé dans l'ENS …

Mais pourquoi s'opposer ?

Les représentants du personnel rappellent à la Direction les très nombreux débats sur la sécurisation des données de santé ! Et l'ENS ne semble pas présenter toutes les garanties de sécurisation !

Pour la Direction, ce sujet est très sensible mais il a été contrôlé à tous les niveaux (CNIL, ANSI, …) :

- Les hébergeurs sont des entreprises françaises
- Et les données sont hyper-cryptées !
- Et « pseudonimisation » intégrale ! (technique pour ne pas faire de lien entre un individu et ses données de santé)
- Même si, la sécurisation des données qui partent dans les applications des « stores » (les applications sur vos téléphones portables) ne peut pas être garantie …

- Mais chaque usager peut consentir à partager ou pas ses données de santé !

Conclusion de la Direction : « Il y a un risque faible de fuite des données »

Voilà qui aurait dû nous rassurer !

D'autant que c'est bien vrai: si l'on ne télécharge pas d'application sur son téléphone, il y a moins de risque !

Mais voilà, on a pas pu s'empêcher de rappeler à la Direction que l'externalisation des données de santé de la population française, vers des sociétés privées, ça nous faisait peur !

Mais au fait, ça ne vous rappelle rien ?

Mais oui, mais c'est bien sûr : le HDH (Health Data Hub) !

Cet entrepôt de nos données de santé, installé chez Microsoft !
Là aussi, on avait alerté la Direction : Le cryptage, la pseudonymisation ne sont pas des garanties suffisantes. Ni l'hébergement chez un prestataire américain soumis au « Cloud Act » !!!

A l'époque, on nous avait juré *« croix de bois, croix de fer »* que le risque de fuite de données était faible …

Finalement, c'est la CNIL qui a demandé l'arrêt de cet hébergement de nos données de santé chez Microsoft …

Et en ce qui concerne les « applications des téléphones portables » :

- Il n'y a pas de contrôle sur les données utilisées par les applications
- Et on ne peut pas savoir si l'application ne partage pas beaucoup plus de données que ce qui est annoncé *(pour ceux qui l'on loupé, allez donc regarder en « replay » sur internet le Cash Investigation de Mai 2021 sur les données de santé …)*

Bien évidemment, nous sommes favorables à ce que l'Assurance Maladie investisse le sujet des outils digitaux, tels que proposés dans l'ENS (messagerie, calendrier, …, et pourquoi pas gestion des rendez-vous médicaux, car Doctissimo, jolie entreprise privées, collecte beaucoup de données personnelles … et n'aime pas du tout qu'on lui demande ce qu'ils en font !)

Mais dans ce projet 100% externalisé, nous alertons une nouvelle fois sur le risque de fuite de nos données de santé !

Par exemple : la difficulté de la pseudonymisation ne vient pas de nos capacités de cryptage, mais des techniques de « Data mining » associées au piratage des données externes. Ainsi, un simple croisement entres les données d'un prestataire comme Doctolib, et celles de l'ENS va permettre d'établir un lien entre un individu et ses données de santé …

4. Point sur les bénéficiaires de la prime inflation.

Une centaine de personnes ont bénéficié de la *prime inflation* mise en place par le gouvernement.

Vous connaissez notre avis sur cette prime :

Oui, elle va mettre une noisette de beurre dans les épinards des plus faibles salaires.

Non, ça n'est pas la solution au problème d'inflation… Dans la Sécurité Sociale, commençons plutôt par revoir la valeur du point qui ne suit plus depuis beaucoup trop longtemps l'augmentation du coût de la vie !

5. Les jours fériés et week-end prolongés 2022

Sur les 3 possibilités de ponts, il y en aura 2 proposés en fermeture à la Cnam (sauf pour les sites devant assurer une continuité de service de notre système d'informations …).

Lesquels ? On vous dira ça plus tard …

A noter : Le sujet fait débat, car il y a des agents qui ne souhaitent pas que la Cnam ferme et de plus des organismes du réseau travaillent le samedi … Ces organismes ne font pas le pont …